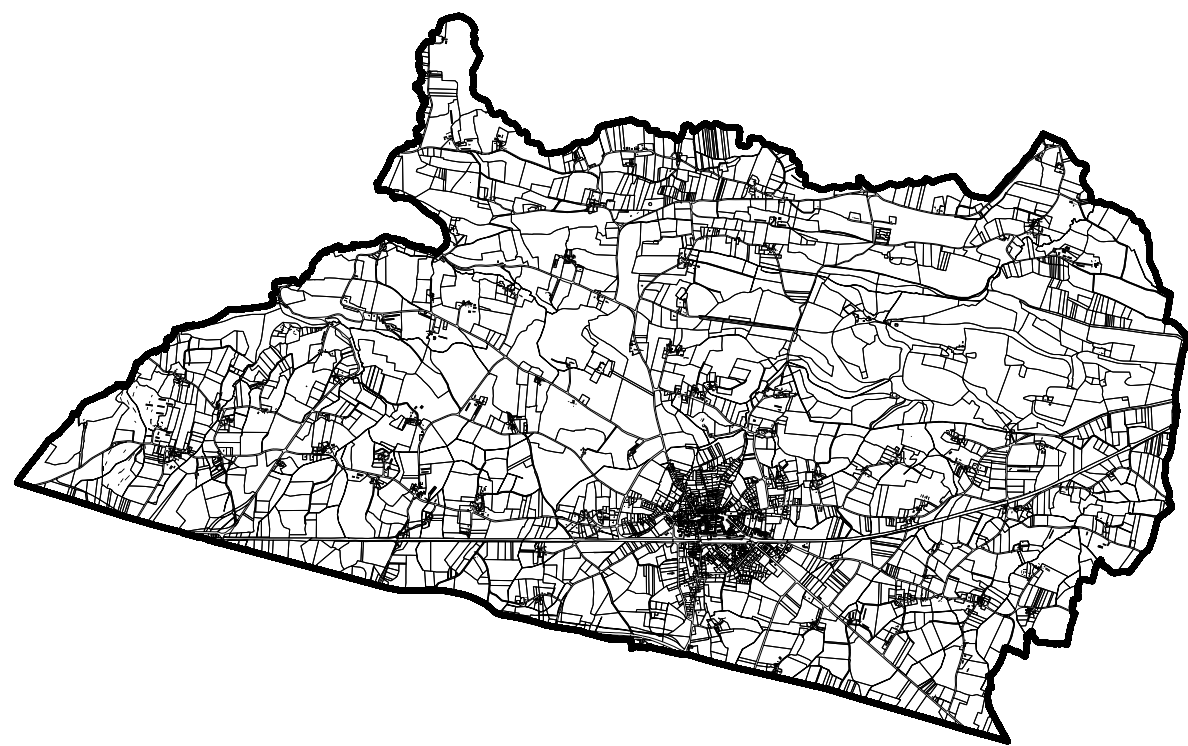


Département du Morbihan

Commune de Malansac

PLAN LOCAL D'URBANISME



5.1. Règlement graphique

EOL



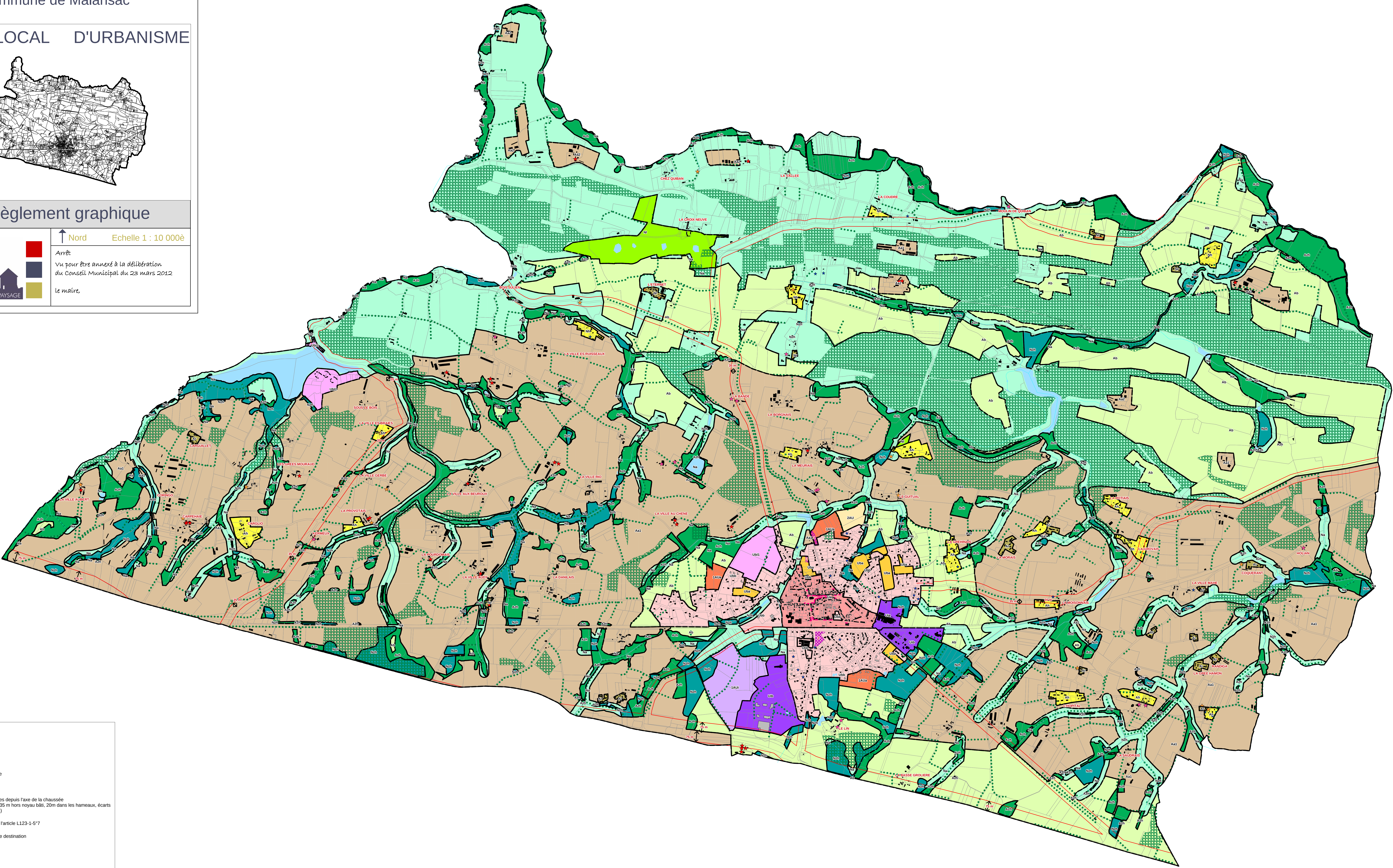
Nord

Echelle 1 : 10 000e

Arrêt

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 23 mars 2012

Le maire,



- Parcelle cadastrale
- Bâti repéré au cadastre
- Nouveau Bâti
- Demande de permis de construire
- Cours d'eau et plans d'eau
- Marges de recul des RD calculées depuis l'axe de la chaussée
(RD 775 : 75 m, les autres RD : 35 m hors noyau bâti, 20m dans les hameaux, écarts et villages, 0m en agglomération)
- Petit patrimoine protégé au titre de l'article L123-1-5°7
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Bâtiment pouvant être restauré
- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés
- Boisement récent protégé au titre de l'article L123-1-5°7
- Haies protégées au titre de l'article L123-1-5°7
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L123-1-5°7bis

Zonage			
Ua	Uib	Na	Ar
Uba	1AUa	Nr	Ah
Ubb	1AUi	Nh	Ab
Ubl1	2AU	Ni	
Ubl2	Nzh	Aa1	
Ula	Azh	Aa2	

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES			
Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Réalisation d'une zone tampon boisée et d'une voie de desserte	Commune	3 003 m²
2	Réalisation d'un aménagement routier en vue de la suppression du passage à niveau	Réseau Ferré de France et Commune	5 778 m²
3	Réalisation de logements sociaux	Commune	1 001 m²